

La bataille des retraites est engagée

Un projet d'accord scélérat

Le 17 novembre, s'est tenue la dernière séance de négociation sur la fusion de l'ARRCO et de l'AGIRC (cadres) en un régime unique de retraite complémentaire.

Le document soumis à la signature des organisations syndicales par le patronat reprend les dispositions régressives de l'accord d'octobre 2015 :

- ✓ Baisse de la retraite complémentaire de 10 %, pendant 3 ans, si un salarié part dès qu'il a acquis le droit au taux plein à la sécu. Pour éviter cette décote, il faut faire un an de rab ! Une façon déguisée de pousser au recul de l'âge de départ de 62 à 63 ans à partir de 2019.
- ✓ Report de la date de revalorisation des pensions du 1er avril au 1er novembre.

Mais le texte y ajoute des mesures qui risquent d'avoir des conséquences encore plus graves.

Pour comprendre :

Jusqu'à présent, la valeur de nos points de retraite complémentaire est garantie. Elle peut être gelée (ce que nous subissons depuis 4 ans) mais elle ne peut pas baisser.

L'accord présenté par le MEDEF supprime cette garantie :

Il précise qu'à l'avenir l'équilibre financier des retraites complémentaires ne sera en aucun cas assuré par l'augmentation des cotisations, notamment patronales, mais le sera par la baisse des pensions ! Et pas seulement des pensions futures, mais aussi celles des retraités actuels !

L'étude officielle réalisée par l'ARRCO montre que l'application de cette règle sur les 15 prochaines années amènerait une baisse des pensions de 9 % !

Sans parler du fait que c'est un système similaire que M. Macron veut instaurer pour la retraite CARSAT !



Non à l'enfumage !

Les syndicats favorables à ce texte tentent de faire croire que le nouveau système va sauver les retraites complémentaires. C'est un mensonge puisqu'il n'apporte aucune recette supplémentaire. Il se contente de faire payer le déficit actuel de l'AGIRC (régime des cadres) avec les réserves financières de l'ARRCO, sans rien résoudre à terme.

La CGT refuse la baisse de la valeur de nos points de retraite, qui est un vol pur et simple du fruit d'une vie de travail et de cotisations.

Propositions CGT

Pour la CGT, garantir les droits de retraités et futurs retraités plus nombreux nécessite d'augmenter les recettes des organismes de retraite :

- Par l'augmentation des salaires
- Par une modulation des cotisations patronales en fonction du taux de profit et de la politique de l'entreprise en matière d'emploi.
- Par la taxation des revenus financiers.

16 novembre : du peps dans les rues de Montbéliard

- « *C'est la cata ce Macron* » chanté sur l'air de la Salsa du démon,
- « *Gattaz-Macron, augmentez les salaires et les pensions* » scandé dans la rue piétonne,
- Si la participation n'était pas suffisante (400 personnes) la manifestation du 16 novembre à Montbéliard a cependant surpris par son dynamisme.

Merci à tous ceux qui y ont contribué, en y participant ou en aidant à sa préparation (tracts, affiches, confection et port des pancartes).

La remise des pétitions et des faux billets de 25 € ainsi que la prise de parole devant la permanence de M. Sommer, député « En marche » ont permis de souligner l'enjeu de notre combat, contre les ordonnances de casse du code du travail, la hausse de la CSG, le détricotage de la protection sociale et des services publics.



Cela a aussi été l'occasion de rappeler l'histoire de Pierre Biétry, qui avait dirigé les grèves de 1899 dans notre région avant de créer les syndicats jaunes et de siéger au côté du patronat à l'Assemblée nationale. Toute ressemblance avec des faits actuels serait purement fortuite !

Préparation du 50^{ème} anniversaire de mai 68

Le groupe de préparation s'étoffe et poursuit ces travaux : Concert, expo, feuilletton, internet et page facebook, ce ne sont pas les idées qui manquent !

Merci à Jean-Jacques Carillon et Jean Cadet qui ont fourni des documents d'époque. Vous en avez aussi ?

Merci à Françoise qui nous a mâché le boulot aux archives municipales de Montbéliard.



Au-delà de l'évocation nécessaire du passé, il s'agit aussi de montrer que l'aspiration au progrès social et à la transformation de la société reste d'actualité.

Sans oublier le côté festif. Parce que tous ceux qui ont participé à de grandes luttes en gardent aussi le souvenir de moments joyeux et fraternels.

Lac d'Alfeld et ferme-auberge de Baerenbach



Le 21 novembre, le groupe « convivialité » nous avait concocté une balade au lac d'Alfeld.

Les 22 participants et le soleil qui était de la partie en ont fait une journée très agréable avec apéro en terrasse !

Les quelques calories dépensées dans la montée ont été vite récupérées en dégustant le baeckeoffe dans la ferme-auberge, accompagné d'un petit pinot et de l'accent alsacien de la cuisinière : total typique !

Conférence-débat du jeudi 30 novembre : « Pour les anciens, on fait comment ? »

La grève de 4 mois des salariées de Foucherans, l'article de Florence Aubenas à la Une du journal Le Monde, le déplacement sur place des députés François Ruffin et Caroline Fiat ... ont enfin mis sur la place publique la dégradation de la situation dans les maisons de retraite.

Depuis, les témoignages se multiplient. Une mission parlementaire a été diligentée. Des directeurs d'EHPAD se sont associés aux syndicats pour une lettre ouverte à M. Macron.

Neuf organisations de retraités (CGT, FO, CFTC, CFE/CGC, FSU, Solidaires, UNRPA, FGR-FP, LSR) ont signé une déclaration commune alertant notamment sur le sous-effectif et la nécessaire réforme du financement.

Chacune et chacun d'entre nous est concerné, peut-être pour un parent aujourd'hui, sans doute pour soi-même demain.

Les questions posées sont nombreuses : le maintien et l'aide à domicile, la situation des aidants familiaux, l'organisation de notre système de santé, le financement des maisons de retraites, l'accompagnement de la fin de vie.

La conférence-débat que nous organisons en partenariat avec L'Atelier s'inscrit dans une réflexion et dans un combat pour que nos anciens soient traités plus dignement qu'aujourd'hui.



Conférence-débat

Jeudi 30 novembre à 20H15 Foyer municipal

Place du marché à Audincourt. avec :

- ✓ Anne-Sophie Pelletier, animatrice de la grève
- ✓ Caroline Fiat, membre de la commission d'enquête parlementaire sur les EHPAD.
- ✓ Christophe Prud'homme, porte-parole de la CGT-santé et de l'Association des Médecins Urgentistes de France.

Et manifestation

La CGT-Santé 90 organise une manifestation sur ce thème le **mardi 5 décembre à 15H devant la préfecture de Belfort.**

On y sera !

Vendredi 15 décembre à partir de 19H Repas de fin d'année : pensez à vous inscrire !

Nous vous proposons de finir l'année par un moment de détente et de convivialité.

Le vendredi 15 décembre à partir de 19H au Restaurant du Jura, à Audincourt.

Menu envisagé (à confirmer lors de notre réunion du 30 novembre) :

Apéro, Couscous, Fromage, Dessert
Boisson et bonne humeur comprises
23 € par personne

Chacun et chacune est le bienvenu, avec son conjoint s'il le souhaite.



Merci de vous inscrire avant le 8 décembre auprès de Bérénice (03 81 94 25 90)

Ordonnances Macron = tsunami contre le droit syndical

L'exemple de Sochaux

Les salariés de Peugeot Sochaux-Belchamp disposent actuellement de

- 15 élus au Comité d'Etablissement (+ 15 suppléants)
- 5 représentants syndicaux au CE (1 par syndicat)
- 50 délégués du personnel à Sochaux (+ 50 suppléants)
- 11 délégués du personnel pour Belchamp (+ 11 suppléants)
- 70 élus dans 9 CHSCT
- 45 représentants syndicaux dans les CHSCT

Soit 272 représentants, tous syndicats et tous collèges confondus (ouvriers, ETAM, Cadres).

La CGT en a 79, répartis sur 2 sites (Sochaux et Belchamp) et dans 4 horaires principaux (tourné A, tournée B, Nuit, VSD)



Avec la mise en place du Conseil Social et Economique prévu par les ordonnances Macron, et qui devrait intervenir fin 2018 à Sochaux, ces 272 représentants du personnel (DP, CE, CHSCT) doivent être remplacés par un CSE de 33 titulaires et 33 suppléants !

Soit une division par 4 du nombre de représentants du personnel !

Quelles conséquences ?

Cela pose trois questions majeures :

- 1) A qui les salariés pourront-ils s'adresser ? Il devient impossible pour les syndicats d'avoir un représentant dans chaque usine (Presses, Ferrage, Montage, Peinture ...) et dans chaque horaire !
- 2) Comment les « heureux élus » pourront-ils répondre à la multitude des tâches qui les attend et répondre à toutes les sollicitations ?
- 3) Comment les syndicats pourront-ils survivre ? Bien sûr, certains bénéficieront de la complaisance de la Direction qui leur laissera des moyens occultes pour fonctionner. Mais il en va tout autrement de la CGT qui devra se contenter des dispositions légales.

A travers la mise en place du CSE, M. Macron ne veut garder dans les entreprises qu'une poignée de représentants syndicaux absorbés par les dossiers et les réunions, et renvoyer le syndicalisme de terrain et revendicatif dans les catacombes.

Défendre la représentation du personnel, ce n'est pas défendre un quelconque privilège, c'est défendre le droit de chaque salarié à être informé, écouté, défendu, et assisté en cas de besoin.

A noter sur votre agenda

- **Judi 30 novembre : Réunion du collectif-retraités**
A 14H à la CGT de Sochaux
- **Judi 30 novembre : Conférence-débat**
« Avec les anciens, on fait comment ? »
A 20H15 au Foyer Municipal d'Audincourt (place du marché)
- **Vendredi 15 décembre : Repas de fin d'année**
A partir de 19H au restaurant du Jura (Audincourt)
- **Judi 21 décembre : Réunion du collectif-retraités**
A 14H à la CGT de Sochaux

